

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 512

24 février 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Annimeal S.à.r.l. | 24557 | P-Finance S.A. | 24531 |
| Celistics IP S. à r.l. | 24572 | PG Europe S.à r.l. | 24531 |
| Charlston S.à r.l. | 24576 | PhotoTechLuxco 2 S.A. | 24530 |
| Colombe Investments S.A. | 24537 | PricewaterhouseCoopers | 24532 |
| DL Invest | 24576 | Regal Luxembourg S.à.r.l. | 24531 |
| E2 Lux Sàrl | 24538 | SAI Holding S.à r.l. | 24533 |
| Enhanced Loan Investment Strategy Di- rect Holdings S.à.r.l. | 24545 | Savrou SPF, S.A. | 24536 |
| Enovos International S.A. | 24576 | SCI Luxembourg, S.à r.l. | 24535 |
| Erwilux G.m.b.H. | 24544 | S.I.L.I.S. Sàrl | 24534 |
| Facis Investments Holdings I S.à r.l. | 24554 | Skyblue Chip S.A. | 24534 |
| Finad S.A. | 24540 | Socapit S.à r.l. | 24533 |
| Harlan Capital S.à r.l. - SPF | 24570 | Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE | 24533 |
| Murasec S.à r.l. | 24530 | Sotalux S.A. | 24533 |
| Nord Forest S.à r.l. | 24532 | SPA Global S.à r.l. | 24536 |
| NovEnergia II Italian Portfolio SA | 24574 | ST Networks Holdings S.à r.l. | 24534 |
| O-Mega Finance S.A. | 24530 | SV Services S.à r.l. | 24536 |
| Panattoni Eastern Fund S.à r.l. | 24532 | Titanium Holding S.à r.l. | 24534 |
| Panattoni Germany Holding S.à r.l. | 24530 | Titanium Investment S.à r.l. | 24535 |
| Panattoni Germany S.à r.l. | 24530 | Twelve Yarrow S.à r.l. | 24532 |
| PC-Broker.Com | 24531 | VTS Group S.A. | 24535 |
| Peralva S.à r.l. | 24531 | Warburg Invest Luxembourg S.A. | 24536 |

Murasec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 123.947.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011529/10.

(150013409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Dépôt rectificatif du dépôt L140107403 du 27 juin 2014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011568/10.

(150013188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Panattoni Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 187.485.

En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société Panattoni Germany Holding Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015011561/11.

(150012772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Panattoni Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 162.001.

En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société Panattoni Germany Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015011562/11.

(150012771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

O-Mega Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.712.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015011548/12.

(150012988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

PC-Broker.Com, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 71.635.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 19 janvier 2015

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de transférer avec effet immédiat le siège social à L-2550 Luxembourg, 14, Avenue du X Septembre.

Référence de publication: 2015011585/10.

(150012871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.
R.C.S. Luxembourg B 76.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2015011587/10.

(150013278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

PG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 184.024.

—
En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société PG Europe Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015. Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015011591/11.

(150012769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Regal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 179.449.

—
Les comptes annuels pour la période du 31 juillet 2013 (date de constitution) au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011605/11.

(150013088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

P-Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 123.167.

—
En date du 15 janvier 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société P-FINANCE S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCS Luxembourg B 123167.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Madame Laurence BARDELLI

Référence de publication: 2015011559/12.

(150013180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Nord Forest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.
R.C.S. Luxembourg B 138.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011545/9.

(150012879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.
R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011574/9.

(150013387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Panattoni Eastern Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 164.669.

En date du 16 janvier 2015, M. Mark Connor, gérant de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:
Mark Connor

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015011560/13.

(150012768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Twelve Yarrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 172.241.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 janvier 2015

En date au 15 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Maarten DERKSEN, né le 12 avril 1976 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55th Street, 30th Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael P. WENGROFSKY, gérant A

- Madame Nao MAEDA, gérante A

- Monsieur Maarten DERKSEN, gérant A

- Madame Frédérique DUCULOT, gérante B

- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Twelve Yarrow S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015012417/23.

(150014018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Socapit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCAPIT S.à r.l.

Référence de publication: 2015012389/10.

(150013872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.612.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012394/10.

(150013784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.520,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.178.

Extrait rectificatif du dépôt n° L140155543 du 01/09/2014.

Contrairement à ce qui a été déposé, STAR II Agatha Limited Partnership, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9BY Edinbourg, Royaume Uni est immatriculée au Companies House au Royaume-Uni sous le numéro SL013624 et non pas le numéro SC213371.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012372/14.

(150014383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 25 novembre 2014

Présents: M. Marcel LEYERS, président et administrateur-délégué

M. Tom LESSEL, administrateur

M. Nico PICARD, administrateur

Mme Charlotte LIES, directeur

1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Pierre GOEDERT et Monsieur Nico GRETHEN, demeurant tous les deux professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, comme nouveaux administrateurs de la société, jusqu'à l'assemblée générale de 2015, en remplacement de Monsieur Guy OSWALD et de Monsieur Raoul STEFANETTI, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Tom LESSEL / Charlotte LIES

Administrateur / Directeur

Référence de publication: 2015012368/20.

(150014093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

S.I.L.I.S. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 27.598.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015012358/9.
(150013640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Titanium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.728.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2015.
Référence de publication: 2015012412/11.
(150013866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2015.

En accord avec la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de nommer comme dépositaire des actions au porteur de la société

UHY Fibetrust S.à r.l., 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skyblue Chip S.A.

Référence de publication: 2015012387/13.
(150014370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

ST Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 188.408.

Par résolutions signées en date du 13 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:
- nomination de M. Radek Horak, né le 22 décembre 1974 à Prague (République Tchèque), ayant son adresse professionnelle au Skokanska 1, 169 00 Prague 6 (République Tchèque) en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants:

M. Jiri Zrust
Mme Rosa Villalobos
M. Charles Roemers
M. Jean-François Trapp
M. Radek Horak

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2015.
Référence de publication: 2015012398/21.
(150014473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société prises en date du 12 janvier 2015

En date du 12 janvier 2015, la Société a pris la décision de transférer son siège social du 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015012454/14.

(150014418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

SCI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.994.

Extrait des résolutions écrites prises par le gérant unique de la Société en date du 2 janvier 2015

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique en date du 2 janvier 2015 que:

Le gérant unique a approuvé le transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie L- 1511 Luxembourg avec effet au 8 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCI LUXEMBOURG S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015012378/15.

(150013660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Titanium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.867.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date de 10 décembre 2014, que l'associé de la Société, BRE/ Europe 7NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

(1) TitaniumTopco S.à r.l, Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.908;

Subséquentement, via un contrat de transfert de parts signé le 19 décembre 2014, Titanium Topco S.à r.l. a transféré ses 500 parts sociales à:

(1) Titanium Holding S.à r.l. (qui s'appelait alors Bromine Investment), Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.728.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Titanium Holding S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015012413/25.

(150014334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

SPA Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 168.621.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012395/10.

(150013667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Savrou SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 159.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVROU SPF, S.A.
Société Anonyme
Société de gestion de patrimoine familial
Signatures

Référence de publication: 2015012376/13.

(150014046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Beschlussfassung vom 14.11.2014

Der Aufsichtsrat der Gesellschaft ernennt Frau Sabine Büchel, 2 Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Herrn Dr. Detlef Mertens, 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg und Herrn Dirk Schulze, 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg zu Mitgliedern des Vorstandes der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A..
Die Mandate enden nach 3 Jahren am 14.11.2017.

Luxembourg, den 16.01.2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015012463/14.

(150013839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

SV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.158.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenue en date du 12 janvier 2015

L'Associé unique a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission du gérant actuel, Mr. Jean-Yves STASSER.
- En son remplacement nomination de:

* Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et ayant comme adresse professionnelle, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012403/17.

(150013780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Colombe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 190.558.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLOMBE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 190558, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3241 du 4 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de treize millions d'euros (13.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euro (50.000,- EUR) à treize millions cinquante mille euros (13.050.000,-EUR), par la création et l'émission de un million trois cents mille (1.300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer à concurrence de cent pour cent (100%) par apport en nature.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Adaptation en conséquence de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes on été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions d'euros (13.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euro (50.000,- EUR) à treize millions cinquante mille euros (13.050.000-EUR), par la création et l'émission de un million trois-cents mille (1.300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin l'actionnaire actuel déclare expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes Monsieur Olivier THOMAS, homme d'affaires, né le 15 janvier 1958 à Suresnes (France), résidant au 124, avenue Emile Zola, F-75015 Paris, représenté comme ci-avant a déclaré souscrire au montant intégral de l'augmentation du capital social et le libérer intégralement par apport en nature constitué par cinq cents quatre-vingt (580) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) de la société EUROCENTER INVESTMENT S.A., valorisées à huit millions sept cents mille euros (8.700.000,-EUR) ainsi que par une créance de Monsieur Olivier THOMAS, prénommé, envers EUROCENTER INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxemburg sous le numéro B 174063, d'un montant de quatre millions trois cents mille euros (4.300.000,- EUR) au 30 septembre 2014, comptabilisé comme compte courant actionnaire.

Rapport d'évaluation de l'apport

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la réalité de l'apport et sa consistance a fait l'objet d'un rapport d'évaluation dressé par le réviseur d'entreprises indépendant la société anonyme «Grant Thornton Lux Audit», dûment représentée par Monsieur Marco CLAUDE, ayant son siège social à 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 183652 daté du 24 décembre 2014, dans lequel l'apport en nature a été décrit et évalué et dont la conclusion est la suivante:

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital souscrit de la société est fixé à treize millions cinquante mille euros (EUR 13.050.000), représenté par un million trois cents cinq mille actions (1.305.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq mille quatre cents euro (5.400,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011175/80.

(150012965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

E2 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 193.827.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La Société par Actions Simplifiée «Européenne d'Expertise», dont le siège social est situé à F-95110 Sannois, 1, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 343 010 039, représentée par son administrateur Madame Catherine ERCOLANI, née à Neuilly-sur-Seine (F) le 2 février 1959, demeurant à F-95600 Eaubonne, 14B, rue Danielle Casanova;

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «E2 Lux Sàrl», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 5. La société aura pour objet la fourniture de prestations de consulting ainsi que la mise à disposition de personnel financier auprès de sociétés de droit Luxembourgeois, ou de sociétés étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12 500,00 €) représenté par CENT VINGT CINQ EUROS (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Ces parts ont été intégralement souscrites par la société Européenne d'Expertise.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12 500,00 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration - Assemblée générale

Art. 13. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

Art. 14. Le ou les gérants sont nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe (nt) la durée de leur mandat. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus que la moitié du capital social.

Art. 17. Le gérant peut être rémunéré sur décision de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent l'inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale;

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Titre VII. - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ neuf cents EUROS (900,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au L-2328 Luxembourg, Luxembourg Business Park, 20, rue des peupliers.
2. Le gérant, nommé pour une durée indéterminée, est Madame Catherine ERCOLANI, née à Neuilly-sur-Seine (F) le 2 février 1959, demeurant à F-95600 Eaubonne, 14B, rue Danielle Casanova.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ercolani, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2015 - EAC/2015/1208 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011273/108.

(150013536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Finad S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 193.816.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

IST ERSCHIENEN:

Herr Kullmann Tim, geboren am 20. November 1977 in Bonn, wohnhaft in Hansaring 78, 50670 Köln, Deutschland, hier vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Luxemburg am 19. Dezember 2014;

Die vorbenannte Vollmacht, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Erschienene, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Unter der Bezeichnung „FINAD S.A., SPF«(hiernach die „Gesellschaft“) wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft unterliegt dem abgeänderten Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (hiernach die „SPFGesetzgebung“).

Art. 2.

(I) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

(II) Durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit kann der Gesellschaftssitz innerhalb Luxemburgs verlegt werden. Ferner können durch Beschluss weitere Büros bzw. Geschäftsstellen innerhalb Luxemburg-Stadt eröffnet werden.

(III) Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Geschäftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4.

(I) Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten und Finanzanlagen, im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge.

(II) Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto oder Depot geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

(III) Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

(IV) Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen der SPF-Gesetzgebung abwickeln.

Kapital - Aktien

Art. 5.

(1) Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,00.-EUR (einundreissigtausend Euro), eingeteilt in 31.000 (einundreissigtausend) Aktien mit einem Nennwert von je 1,00.- EUR (ein Euro). Die Aktien werden von Investoren im Sinne von Artikel 3 der SPF-Gesetzgebung gehalten. Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der Gesellschaft eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

(2) Die Aktien können Namens- oder Inhaberaktien sein.

Alle ausgegebenen Inhaberaktien müssen bei einem Verwahrer hinterlegt werden welcher durch einen Beschluss des Verwaltungsrats bestellt wird.

Der Verwaltungsrat informiert die Gesellschafter über diese Bestellung und über jedwede Änderung betreffend den Verwahrer innerhalb 15 (fünfzehn) Werktagen.

Beschlüsse über die Ernennung oder die Kenntnisnahme von Änderungen betreffend den Verwahrer müssen, gemäß Artikel 11bis (1§, 3) des Gesetzes vom 10. August 1915 über handelsrechtliche Gesellschaften, registriert und veröffentlicht werden

Ein Inhaberaktienregister wird vom Verwahrer gehalten.

Dieses Register weist die Identität eines jeden Gesellschafters, die Anzahl oder Einheiten von Inhaberaktien welche von diesen gehalten wird, den Zeitpunkt der Verwahrung, sowie Übertragungen, Einziehung oder Umtausch von Inhaberaktien, auf.

Der Anteilsbesitz der Inhaberaktien wird gemäß Eintragung im Inhaberaktienregister geltend gemacht.

Nach schriftlicher Aufforderung des Eigentümers von Inhaberaktien, wird diesem innerhalb 8 (acht) Kalendertage eine Bescheinigung ausgestellt welche die Eintragungen seiner Inhaberaktien zusammenfasst.

Übertragungen von Inhaberaktien inter vivos werden gegenüber Dritten und Gesellschaft wirksam durch die Eintragung dieser Übertragung im Inhaberaktienregister durch den Verwahrer, auf Basis und durch Erhalt eines jeden Dokuments welches deren Eigentumsübertragung zwischen Übertragendem und Empfänger nachweist.

Die Anzeige einer Übertragung von Todes wegen beim Verwahrer ist gültig, wenn kein Widerspruch vorhanden ist, durch die Hinterlegung eines Todesscheins welcher durch den zuständigen Richter oder Notar ausgestellt wurde.

Rechte von ausgegebenen Inhaberaktien welche weder verwahrt noch ordnungsgemäß registriert sind, gelten als ausgesetzt.

(III) Am Sitz der Gesellschaft wird auch ein Namensaktionärsregister gehalten, welches zur Einsichtnahme durch die Aktionäre zur Verfügung steht. Das Register enthält alle Informationen gemäß art. 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Das Eigentum an Namensaktien wird durch Eintragung in das Register nachgewiesen.

(IV) Zertifikate über die Eintragung werden auf Antrag ausgegeben und durch den Verwaltungsratsvorsitzenden unterzeichnet.

(V) Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; im Fall das Aktien von mehr als einer Person gehalten werden, müssen die Personen, welche das Eigentumsrecht behaupten, einen einheitlichen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktien gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung von sämtlichen Rechten bezüglich Aktien auszusetzen, bis eine Person als Alleineigentümer gegenüber der Gesellschaft ernannt wurde.

(VI) Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss ist wie bei Satzungsänderungen zu fassen. Hierzu können Aktien mit oder ohne Agio ausgegeben werden.

(VII) Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6.

(I) Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei (3) Mitgliedern besteht, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich der Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein.

(II) Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

(III) Wenn der Verwaltungsrat mehr als nur ein Mitglied hat, unterteilen sich die Verwaltungsratsmitglieder in A-Mitglieder und B-Mitglieder. Die Zuordnung erfolgt im Rahmen des Bestellungsaktes.

(IV) Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8.

(I) Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

(II) Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telefax oder E-Mail erfolgen.

(III) Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst; bei Stimmengleichheit ist der Beschluss abgelehnt.

Art. 9.

(I) Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

(II) Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird für alle Angelegenheiten gegenüber Dritten entweder durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds oder im Fall von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift eines A-Mitgliedes und eines B-Mitgliedes des Verwaltungsrates im Innen- und Außenverhältnis gebunden.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimme außerdem ihre Anzahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13.

(I) Das Quorum und die Fristen, welche im Gesetz festgelegt sind, sind auch auf die Einberufungen und Durchführung der Hauptversammlung anwendbar, soweit hierin nichts anderes vorgesehen ist. Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Kapitals anwesend bzw. wirksam vertreten sind. Von den gesetzlichen Erforder-

nissen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

(II) Jede Aktie verleiht ein Stimmrecht, das nicht geteilt werden kann. Ein Aktionär kann für eine Hauptversammlung schriftlich, durch Telefax oder signierte und verschlüsselte E-Mail einen Vertreter ernennen.

(III) Soweit im Gesetz nicht anderweitig vorgesehen, werden Beschlussfassungen einer Hauptversammlung, welches wirksam einberufen wurde, mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Bei Stimmgleichheit ist ein Beschluss nicht gefasst bzw. abgelehnt.

(IV) Wenn alle Aktionäre auf einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, und feststellen, dass sie über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

(V) Entscheidungen, welche anlässlich einer Hauptversammlung getroffen wurden, müssen in ein Protokoll, welches durch den Versammlungsvorstand und Aktionäre, welche dies verlangen, zu unterzeichnen ist, aufgenommen werden.

(VI) Alle Aktionäre können auf einer Hauptversammlung der Aktionäre durch Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche ihre Identifizierung erlauben. Diese Kommunikationsmittel müssen im Einklang mit den technischen Standards die effektive Teilnahme an der Versammlung erlauben und die Beratungen müssen ununterbrochen übertragen werden. Die Teilnahme an Versammlungen auf diesem Wege ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an der Versammlung.

Art. 14. Die beschlussfähige Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die Befugnis, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 15.

(I) Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

(II) Zwischendividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet statt am jeweils 2. Montag des Monats Mai in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Auflösung der Gesellschaft - Insolvenz

Art. 18. Im Fall der Beendigung, Auflösung oder Insolvenz der Gesellschaft obliegt die Abwicklung einem durch die Generalversammlung der Aktionäre zu bestimmenden Liquidator. Er ist ermächtigt, sämtliche Rechtshandlungen im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft vorzunehmen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

2) Die erste reguläre Generalversammlung findet statt im Jahre 2016.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschiene, Herr Kullmann Tim, vorgeannt und vertreten wie vorstehend, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals zu zeichnen. Die Aktien wurden in Höhe von 50% (fünfzig Prozent) eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von 15.500,00.-EUR (fünfzehntausend fünfhundert Euro) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,00.- EUR (eintausendfünfhundert Euro).

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann tritt die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordnungsgemäß einberufen bekennt und fasste, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, folgende

Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf ein (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2) Zum alleinigen Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

- Herr Kullmann Tim, wohnhaft in Hansaring 78, 50670 Köln, Deutschland.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

- Herr Thiele, Norbert, geboren am 21. Februar 1957. in Forchheim, Deutschland, wohnhaft in Gut Poley, 1, 03238 Sallgast, Deutschland

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden spätestens mit den aus Anlass der jährlichen Generalversammlung von 2020 zu haltenden Neuwahlen.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1212 Luxemburg, 14a, rue des Bains.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die Erschienenen, vorgeannt und vertreten wie vorstehend, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/613. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011287/198.

(150013320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Erwilux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.404.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Roger GRAFFE, Rentner, wohnhaft zu L-2167 Luxemburg, 34a, rue des Muguets,

alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ERWILUX G.m.b.H., mit Sitz zu L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Aloyse BIEL mit dem Amtssitz zu Differdingen am 12. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 146 im Jahre 1994, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B46.404.

Anschließend nimmt der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss:

Erster und einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest dass der Gesellschaftssitz bis dato nicht nach Belize verlegt werden konnte und wurde.

Der alleinige Gesellschafter beschließt alsdann den Beschluss vom 30. April 2010 beurkundet durch den Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf betreffend die Verlegung des Amtssitzes für rückgängig zu machen und für nichtig zu erklären und somit den Gesellschaftssitz der Gesellschaft weiterhin in L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves (Großherzogtum Luxemburg) zu belassen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der alleinige Gesellschafter die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englische Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der deutschen Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung hat der vorgeannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des bevorstehenden textes:

In the year two thousand fourteen on the thirtieths of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

Mr Roger GRAFFE, pensioned off, residing in L-2167 Luxembourg, 34a, rue des Muguets,

being the sole shareholder of the company ERWILUX G.m.b.H., with registered office at L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves, incorporated pursuant to a deed of Maître Aloyse BIEL, notary residing in Differdange, on the 12th January, 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 in the year 1994, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B46.404.

The appearing party takes the following resolution:

First and single resolution

The sole shareholder recognizes that the registered office of the Company could not and has not been transferred to Belize.

The sole shareholder decides to withdraw, cancel and invalidate the decision of transfer of the registered office enacted on 30th April 2010 by notary Roger ARRENSDORFF, residing in Mondorf-les-Bains and to leave and confirm the registered address of the company at L-6940 Niederanven, 188, route de Treves (Grand-Duchy of Luxembourg).

With no other outstanding points on the agenda, the sole shareholder brought the meeting to a close.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by a English version and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Romain Zimmer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 janvier 2015 Relation: DAC/2015/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015011261/62.

(150012577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARS:

Enhanced Loan Investment Strategy, an investment company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement spécialisé - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) formed under the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under number B186891 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including, at least one Class A Manager and one Class B Manager, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in the Company having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain pounds) (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- (a) Set the number of managers of the Company at three (3);
- (b) Appoint:

- Daniel J. Hall, born on 7th March 1979 in Chartham, United Kingdom, professionally residing at 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Garvan Rory Pieters, born on 29 March 1958 in The Hague, Netherlands, professionally residing at 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Class B Manager of the Company, for an indefinite period; and

- Javier Valls born on 25 June 1968, in Barcelona, Spain, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;

- (c) Set the registered office of the Company at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1,200.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Enhanced Loan Investment Strategy, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) sous forme de société anonyme constituée sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège se situe au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B186891 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et elle peut acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres Sterling) (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) Fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3);
- (b) Nommer:
 - Daniel J. Hall, né le 7 mars 1979 à Chartham, Royaume Uni, et ayant sa résidence professionnelle au 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée;
 - Garvan Rory Pieters, né le 29 mars 1968 à La Hague, Pays-Bas, et ayant sa résidence professionnelle au 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée; et
 - Javier Valls, né le 25 juin 1968 à Barcelone, Espagne, et ayant sa résidence professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

(c) Fixer le siège social de la Société au 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/339. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011238/480.

(150012643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Facs Investments Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 188.179.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Five Arrows Credit Solutions, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered in Luxembourg Trade and Companies Register under number B176.608,

2. Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows credit Solutions B, with registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris and registered with the French trade and companies registry under the number 509 679 189,

3. Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows Credit Solutions Co-Investments SICAV, with registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris and registered with the French trade and companies registry under the number 509 679 189,

4. Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows credit Solutions D, with registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris and registered with the French trade and companies registry under the number 509 679 189,

5. FACS C SCSp, with registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 183 318,

6. Five Arrows Credit Solutions Co-Investments LP, with registered office 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh,

All here represented by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal on December 15th, 2014.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That "FACS Investments Holdings I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, i been incorporated pursuant to a deed the undersigned notary, on 19th June 2014 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2340 dated on 2nd September 2014.

- That the articles of association have not been amended since.

- That the share capital of the Company amounts to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- That the appearing parties are the Shareholders of the Company;
- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) up to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by the issuance of one hundred seventy thousand (170,000.-) ordinary shares, each having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association.
2. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the above resolution.
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken.

First resolution

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) up to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by the issuance of one hundred seventy thousand (170,000) ordinary shares, each having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association.

Subscription - Payment

All the issued one hundred seventy thousand (170,000.-) ordinary shares are subscribed and fully paid-up in cash by the Shareholders, as follows:

- Five Arrows Credit Solutions, 106,925 shares of EUR 1,- each
- Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows credit Solutions B, 16,379 shares of EUR 1,- each
- Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows Credit Solutions Co-Investments SICAV, 6,887.-shares of EUR 1,- each
- Five Arrows Managers SAS (the "Company") acting as management company of Five Arrows credit Solutions D, 18,426 shares of EUR 1,- each
- FACS C SCSp, 16,379.- shares of EUR 1,- each
- Five Arrows Credit Solutions Co-Investments LP, 5,004.- shares of EUR 1,- each.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Five Arrows Credit Solutions, une société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176.608,

2. Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows credit Solutions B, avec siège social au 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189,

3. Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows Credit Solutions Co-Investments SICAV, avec siège social au 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189,

4. Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows credit Solutions D, avec siège social au 23 bis, Avenue de Messine, F75008 Paris et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189,

5. FACS C SCSp, with registered office at 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 183 318,

6. Five Arrows Credit Solutions Co-Investments LP, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh,

Tous ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que FACS Investments Holdings S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2340 du 2 septembre 2014.

- Que les Statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s’élève à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune;

- Que le comparant est l’associé unique de la Société.

- Que le comparant a fixé l’ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de la Société d’un montant de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) afin de ramener le capital social actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) au montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l’émission de cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales, chacune ayant les mêmes droits et obligations.

2. Modifier l’article 5.1. des statuts de la Société («les Statuts») afin de refléter la résolution qui précède.

3. Divers Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l’Associé Unique:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) afin de ramener le capital social actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) au montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par une émission de cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales, chacune ayant les mêmes droits et obligations

Souscription - Paiement

Toutes les cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ont été souscrites et libérée par une contribution en numéraire par les associés comme suit:

- Five Arrows Credit Solutions, 106.925 parts sociales de EUR 1,-chacune;

- Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows credit Solutions B, 16.379 parts sociales de EUR 1,-chacune;

- Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows Credit Solutions Co-Investments SICAV, 6.887 parts sociales de EUR 1,- chacune;

- Five Arrows Managers SAS (the “Company”) agissant pour le compte de Five Arrows credit Solutions D, 18.426 parts sociales de EUR 1,-chacune;

- FACS C SCSp, 16.379 parts sociales de EUR 1,- chacune;

- Five Arrows Credit Solutions Co-Investments LP, 5.004 parts sociales de EUR 1,- chacune;

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’Associé Unique décide de modifier l’article 5.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et "Associé" sera interprété en conséquence.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/68. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011283/162.

(150012878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Annimeal S.à.r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.806.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kuikawa Holding B.V., a company existing under Dutch laws, registered under number RSIN 854608370 with the Dutch Chamber of Commerce, with registered office at Hoogeveenweg 115, 2913LV Nieuwerkerk aan den IJssel, the Netherlands.

Here represented by M. Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of Annimeal S.à.r.l. (the "Company").

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of these Articles of Association).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office

abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow, except by way of public offer, in any kind or form of privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued share capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand nine hundred seventy euros (EUR 19,970.-) represented by nineteen thousand nine hundred seventy (19,970) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and divided into different classes redeemable:

- 12,500 Class A shares; the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- 830 Class B shares; the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- 830 Class C shares; the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- 830 Class D shares; the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- 830 Class E shares; the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- 830 Class F shares; the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- 830 Class G shares; the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- 830 Class H shares; the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- 830 Class I shares; the Class I Shares and, individually, a Class I Share),
- 830 Class J shares the Class J Shares and, individually, a Class J Share),

all having a nominal value of ten euros (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Coowners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely the shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute, shall be applied per the terms described in Article 20 of these Articles of Association.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into

reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

- AA = Available Amount
- NP = net profits (including carried forward profits)
- P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)
- CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled
- L = losses (including carried forward losses)
- LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of these Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be selected by the sole shareholder or by the shareholders meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors is elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by all the managers. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. Any powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a Personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Managers or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Shareholders resolutions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting under the provisions of section XII of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Decisions of the single shareholder, or as the case may be, plurality of shareholders, are registered in minutes or drawn in writing in accordance with the provisions of the law.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 19. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company, if the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with

profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declare that NINETEEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY (19,970) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each have been subscribed to as follows:

- Kuikawa Holding B.V.:
- 12,500 Class A shares;
 - 830 Class B shares;

- 830 Class C shares;
 - 830 Class D shares;
 - 830 Class E shares;
 - 830 Class F shares;
 - 830 Class G shares;
 - 830 Class H shares;
 - 830 Class I shares;
 - 830 Class J shares.
- TOTAL: 19,970 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 19,970 is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons/company are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

a) Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCSL B156.963;

b) Mr Johannes Andries van den Berg, accountant, born on the 28th day of December 1979 in Pijnacker, the Netherlands, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;

c) Mrs Corinne Sophie Shim Muller, lawyer, born on the 10th day of October 1976 in Seoul, South Korea, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

2. The registered office of the Company is set at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the representative with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kuikawa Holding B.V., une société existant selon les loi applicables aux Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro de registre RSIN 854608370, ayant son siège social Hoogeveenweg 115, 2913LV Nieuwerkerk aan den IJssel, les Pays-Bas.

Ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination Annimeal S.à.r.l. (la «Société»)

La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes, à l'exception des offres publiques, et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de rassemblée générale des associés votant suivant les quorums et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 19.970.-) représenté par dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et divisé en différentes classes rachetables comme suit:

- 12.500 parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
 - 830 parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
 - 830 parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
 - 830 parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
 - 830 parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
 - 830 parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
 - 830 parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
 - 830 parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H),
 - 830 parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I),
 - 830 parts sociales de classe J (au pluriel, les Parts Sociales de Classe J et, au singulier, une Part Sociale de Classe J)
- ayant toutes une valeur nominale de UN euro (EUR 1.-), toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée.

Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

6.3 Droit de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 20.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachats et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intérimaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR).$$

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales; et

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs, ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés, Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque

convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalable-ment adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant) ou par tous les gérants. Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit, conformément aux dispositions de la Loi.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de se reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- en premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe J) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 Décembre 2014.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la partie comparante, représentée comme expliqué ci-avant, et déclare souscrire aux dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune et a déclaré les avoir souscrites comme suit:

Kuikawa Holding B.V.:

- 12,500 Parts Sociales de Classe A;
- 830 Parts Sociales de Classe B;
- 830 Parts Sociales de Classe C;
- 830 Parts Sociales de Classe D;
- 830 Parts Sociales de Classe E;
- 830 Parts Sociales de Classe F;
- 830 Parts Sociales de Classe G;
- 830 Parts Sociales de Classe H;
- 830 Parts Sociales de Classe I;
- 830 Parts Sociales de Classe J.

TOTAL: 19,970 Parts Sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par un paiement de EUR 19.970.- à la disposition de la Société et dont la preuve été rapportée au notaire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi sont remplies.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes et société suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCSL B 156.963;
- b) Monsieur Johannes Andries van den Berg, comptable, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, Pays-bas, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;

c) Madame Corinne Sophie Shim Muller, juriste, née le 15 octobre 1976 à Séoul, Corée du Sud, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

2. Le siège social de la Société est établi au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire des parties comparantes, et signé par ce mandataire avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62798. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011063/717.

(150013207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Harlan Capital S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.776.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen,
on the thirtieth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in her capacity as special proxy holder of:

Mr Luis CERRAJERO, company director, born in Madrid (Spain), on 18 February 1940, residing at C.Algabeno 172, E-28053 Madrid (Spain),

pursuant to a proxy given to her under private seal in Madrid (Spain), on 19 December 2014,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same appearing person declared and requested the notary to act:

I.- That the company "HARLAN Capital S.à r.l.- SPF" (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 177 776 has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in the form of a family real estate management company ("SPF"), in the frame of the SPF LAW of 11 May 2007, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 31 May 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on 26 July 2013, under number 1800 and page 86376.

The Articles of Association of said Company were never amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250'000.- EUR) which is divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has become sole owner of all five hundred (500) ordinary shares of said Company.

IV.- That the principal, being as such the sole and only partner of the Company "HARLAN Capital S.à r.l. - SPF", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and as such declares expressly to approve the interim accounts of the Company as per 30 December 2014;

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person said proxy holder signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Luis CERRAJERO, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 18 février 1940, demeurant à C. Algabeno 172, E-28053 Madrid (Espagne),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Madrid (Espagne), le 19 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «HARLAN Capital S.à r.l.- SPF» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 177 776, a été constituée sous le droit luxembourgeois et sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») dans le cadre de la Loi du 11 mai 2007, relative aux «SPF», suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 juillet 2013, sous le numéro 1800 et page 86376.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250'000. EUR) et se trouve divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu seul et unique propriétaire de toutes les cinq cents (500) parts sociales ordinaires de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant ainsi le seul et unique associé de la Société «HARLAN Capital S.à r.l.-SPF», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare à cet effet expressément approuver les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 30 décembre 2014.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, soit au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/344. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010645/100.

(150012296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Celistics IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.292.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on thirty first of December, before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Celistics Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and organized under the Laws of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145874, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Mrs Monica NARDON, employee, professionally residing in LUXEMBOURG, 11-13 boulevard de la Foire, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder') on the 30th of December 2014 in Luxembourg by the legal representatives.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Celistics IP S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147292, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated May 29, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, 1588, of 18 August 2009;
- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,000 (thousand) shares with a par value of EUR 12,50 (twelve fifty Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation") and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Celistics Luxembourg S.à r.l., une société constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, domiciliée au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici dûment représentée par Madame Monica NARDON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique) donnée à Luxembourg le 30 décembre 2014 par les représentants légaux.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Celistics IP S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147292, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 29 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, 1588, du 18 août 2009;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,50- (douze euros cinquante) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- le comparant donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Nardon, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014 - EAC/2014/18579 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011165/91.

(150013476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

NovEnergia II Italian Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 144.271.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NOVENERGIA II ITALIAN PORTFOLIO S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.271, constituée suivant acte reçu en date du 22 décembre 2008 par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 335 du 16 février 2009 et dont les statuts n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique représenté restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000,00 (vingt millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros) au montant de EUR 25.000.000,00 (vingt-cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 42.000.000,00 (quarante-deux millions d'euros).

2. souscription des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, à savoir NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.582 et libération intégrale des actions nouvellement émises et de la prime d'émission attachée auxdites actions moyennant la conversion et l'apport au capital social et au compte de prime d'émission d'actions, à concurrence d'un montant total de EUR 62.000.000,00 (soixante-deux millions d'euros) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de EUR 81.636.372,34 (quatre-vingt-un millions six cent trente-six mille trois cent soixante-douze euros et 34 cents) que NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A. pré-qualifiée détient envers la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5. des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les points qui précèdent.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000,00 (vingt millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros) au montant de EUR 25.000.000,00 (vingt-cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 42.000.000,00 (quarante-deux millions d'euros).

Souscription et libération:

Lesdites 20.000 (vingt mille) actions nouvelles ont toutes été

- souscrites par l'actionnaire unique de la Société, à savoir NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A., pré-qualifiée, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration lui conféré en date du 23 décembre 2014, et

- intégralement libérées moyennant la conversion et l'apport au capital social et au compte de prime d'émission d'actions, à concurrence d'un montant total de EUR 62.000.000,00 (soixante-deux millions d'euros) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de EUR 81.636.372,34 (quatre-vingt-un millions six cent trente-six mille trois cent soixante-douze euros et 34 cents) que NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A. pré-qualifiée détient envers la Société.

L'apport d'un montant total de EUR 62.000.000,00 (soixante-deux millions d'euros) sera affecté comme suit:

- i) un montant de EUR 20.000.000,00 (vingt millions d'euros) sera affecté au capital social de la Société;
- ii) un montant de EUR 42.000.000,00 (quarante-deux millions d'euros) sera affecté à un compte de réserve disponible de la Société, appelé compte de prime d'émission.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 décembre 2014 par H.R.T. REVISION, une société anonyme ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, lequel rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur dudit apport est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

«Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the receivable of EUR 62.000.000 to be contributed does not correspond at least to 20.000 new shares of the company with a nominal value of EUR 1.000 each to be issued in counterpart, increased by the share premium of EUR 42.000.000.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5. des statuts, pour lui donner dorénavant:

- en sa version anglaise, la teneur suivante:

« **5. Capital.** The subscribed capital is set at twenty-five million euro (EUR 25,000,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

- en sa version française, la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000.-) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libéré.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Le montant total des coûts, frais, rémunérations ou dépenses, de toutes sortes, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à six mille sept cents Euros (EUR 6.700.-).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011540/105.

(150012711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Charlston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.366.

Les statuts coordonnés au 02/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015011171/12.

(150013412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2015 que:

Monsieur Stephan FEDRIGO, né le 9 janvier 1965 à Lugano et ayant son adresse professionnelle à Marktgasse 7 CH-6340 BAAR, succède comme administrateur à Monsieur Stephan ILLENBERGER, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011979/14.

(150014261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

DL Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 127.796.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 02 janvier 2015:

1. L'Assemblée décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs, Messieurs Antoine MEYNIAL et Michael DANDOIS, et de ses fonctions de Commissaire aux comptes, la société "CHESTER & JONES Sarl".

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- la société ECCA, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculé au RCS L sous le numéro B 131.089, ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg et représentée par son gérant unique, Monsieur BERNARD Guillaume.

- Monsieur BERNARD Guillaume, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

3. L'Assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux comptes, la société ADVISORY & CONSULTING Sarl, ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg et immatriculée au RCS L sous le numéro B 160.540.

4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur LAURENT David, tant dans ses fonctions d'administrateur que d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Les mandats sont pour une durée de cinq années et viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

5. L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011222/26.

(150013089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.
